

Séance du vendredi 9 février 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE CREMATORIUMS - EXERCICE 2024

I. Exposé des motifs

Le budget annexe crématoriums métropolitains, créé en 1999, retrace l'activité des crématoriums de Herlies et de Wattrelos, service public industriel et commercial (SPIC) gérés en régie par la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Son statut de SPIC emporte les conséquences suivantes :

- l'activité est retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service,
- le financement de l'exploitation du service est assuré par la redevance de crémation,
- le budget annexe crématoriums métropolitains est soumis à une nomenclature comptable spécifique : la nomenclature M4,
- le budget est retracé en montants hors taxes.

Budget	Date de création	Type de service public	Nomenclature comptable	Gestion de la TVA
Crématoriums	01/01/1999	SPIC	M4	Budget Hors Taxe

En 2024, la masse budgétaire globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) est de 7,14M€ et se répartit de la manière suivante :

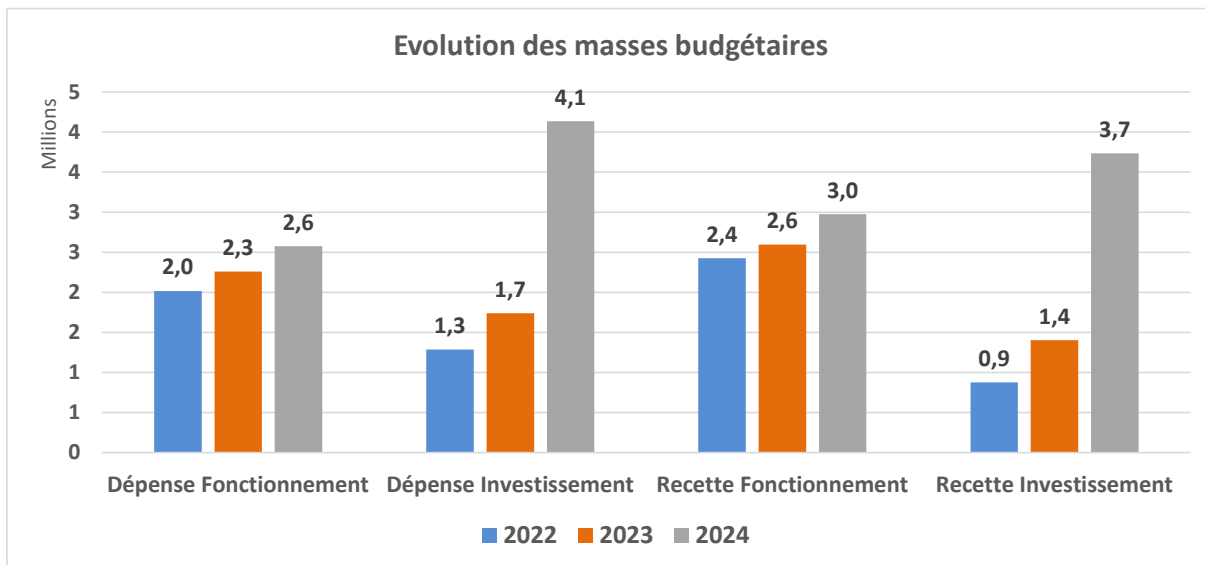
- Section de fonctionnement : 2,98M€, soit 42%,
- Section d'investissement : 4,16M€, soit 58%.

La balance de l'exercice 2024 est jointe en annexe n°1.

1. Évolution des masses budgétaires

L'analyse des masses budgétaires est réalisée en mouvements réels.

Au BP 2024, les masses budgétaires réelles du budget crématoriums représentent 6,71M€ et augmentent de 2,7M€ par rapport au BP 2023. Les dépenses de fonctionnement représentent 38% des dépenses.



2. Section de fonctionnement

Depenses de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evo. en valeur	Evo. en %
Charges à caractère général	1 072 866	1 252 356	1 436 808	184 452	14,7%
<i>dont charges hors refacturation</i>	<i>965 852</i>	<i>1 145 342</i>	<i>1 268 901</i>	<i>123 559</i>	<i>10,8%</i>
<i>dont refacturations fonctions supports</i>	<i>107 014</i>	<i>107 014</i>	<i>167 907</i>	<i>60 893</i>	<i>56,9%</i>
Charges de personnel	863 029	822 819	956 640	133 821	16,3%
<i>dont charges de personnel hors refact.</i>	<i>653 969</i>	<i>613 759</i>	<i>733 277</i>	<i>119 518</i>	<i>19,5%</i>
<i>dont refacturations fonctions supports</i>	<i>209 060</i>	<i>209 060</i>	<i>223 363</i>	<i>14 303</i>	<i>6,8%</i>
Charges exceptionnelles	61 500	81 500	82 000	500	0,6%
Atténuations de produits	0	0	0	0	
Autres charges de gestion courante	510	510	110	-400	-78,4%
Dépenses de gestion et except.	1 997 905	2 157 185	2 475 558	318 373	14,8%
Charges financières	18 486	100 330	104 153	3 823	3,8%
Total	2 016 391	2 257 515	2 579 711	322 196	14,3%

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2,58M€ et augmentent de 14,3% par rapport à 2023 (0,32M€). Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- **des charges à caractère général** : 1,4M€, en augmentation de 0,18M€, soit 14,7% par rapport à 2023. Cette évolution est portée par les dépenses d'entretien et d'exploitation induites par l'activité ;
- **des charges de personnel** : 956K€, en augmentation de 16,3% par rapport au BP 2023. L'état du personnel est présenté aux annexes C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire. Ces prévisions intègrent notamment une évolution du GVT et les mesures réglementaires 2023 en année pleine (augmentation de la valeur du point, mesures bas de grilles, augmentation de 5 points au 1er janvier 2024,

reconduction de la Garantie Individuelle du Pouvoir Achat, prime pouvoir d'achat, revalorisation du barème Compte Épargne Temps, etc.). 16 postes sont pourvus ;

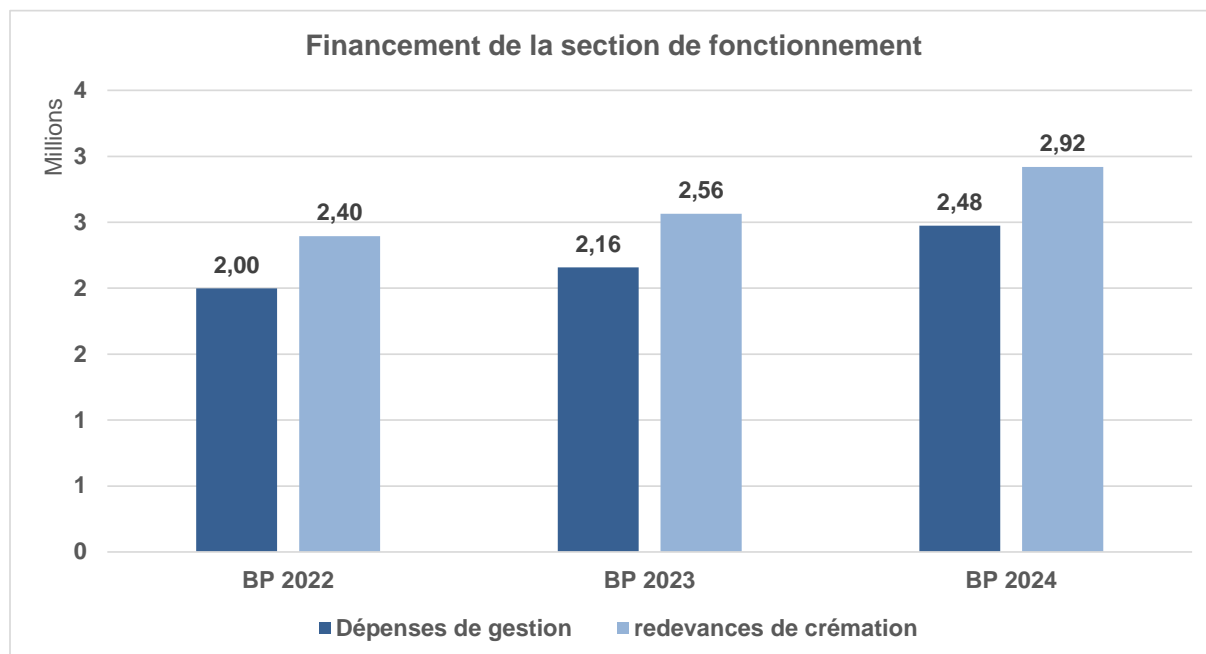
- **des charges financières** : 0,1M€, en augmentation de 3,8k€ par rapport au BP 2023 du fait de l'évolution des conditions de marché,
- **de diverses dépenses** (charges exceptionnelles) : 0,08M€.

Les recettes de fonctionnement atteignent 2,98M€ et sont en hausse par rapport au BP 2023 (14,9%).

Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evol. en valeur	Evol. en %
Redevances de création	2 395 905	2 563 956	2 919 375	355 419	13,9%
Autres recettes	30 010	30 010	60 010	30 000	100,0%
Total	2 425 915	2 593 966	2 979 385	385 419	14,9%

La prévision de recettes est notamment ajustée au regard des réalisations passées (2,86M€ en moyenne constatée aux comptes administratifs 2021 et 2022).

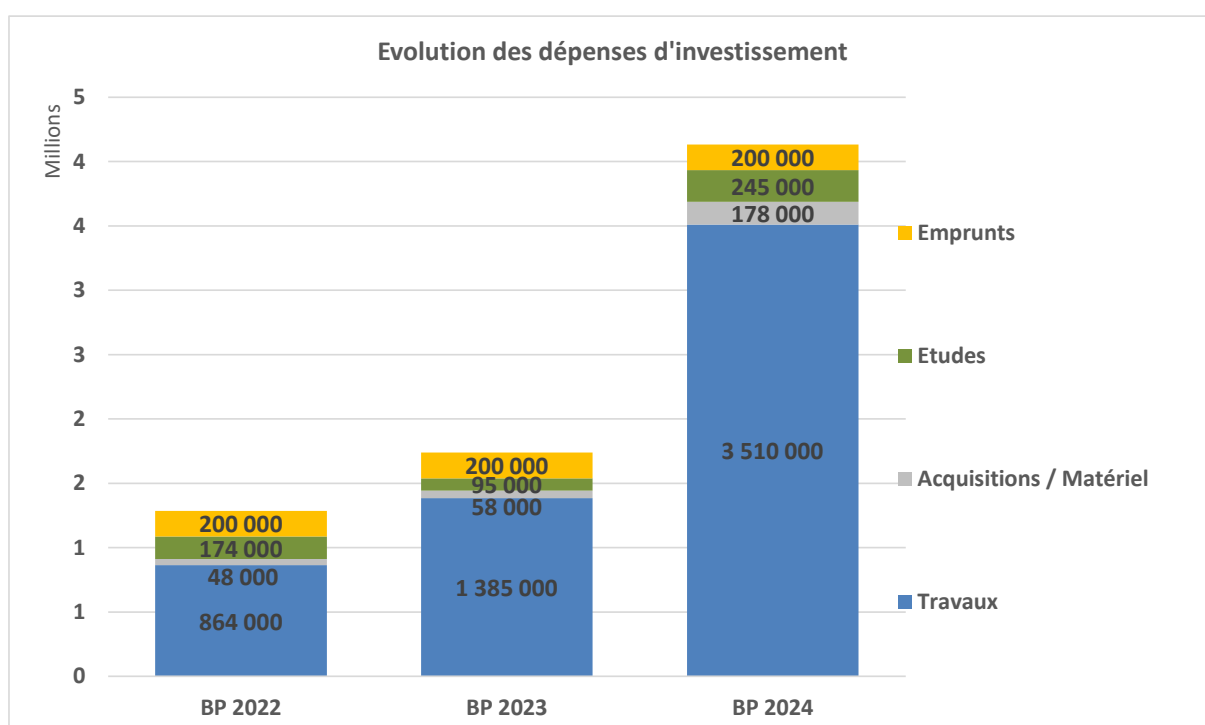
Cette activité relevant de la catégorie des services publics industriels et commerciaux, elle est entièrement financée par l'utilisateur, par le biais des redevances de création qui atteignent 2,9M€ en augmentation de 0,36M€.



3. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,1M€ et sont en augmentation de 2,4M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses d'investissement	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evol. en valeur	Evolution en %
Travaux	864 000	1 385 000	3 510 000	2 125 000	153%
Acquisitions / Matériel	48 000	58 000	178 000	120 000	207%
Etudes	174 000	95 000	245 000	150 000	158%
Dépenses d'investissement hors dette	1 086 000	1 538 000	3 933 000	2 395 000	155,7%
Emprunts	200 000	200 000	200 000	0	0%
Total	1 286 000	1 738 000	4 133 000	2 395 000	138%



Ces dépenses sont composées principalement :

À 95%, par des dépenses d'équipement (3,9M€), composées :

- de travaux : 3,5M€ soit 89% des dépenses d'équipement, dont 1,5M€ au titre des projets d'aménagements du site d'Herlies et 2M€ pour des travaux de grosses réparations,
- d'études : 0,25M€ soit 6% des dépenses d'équipement,
- d'acquisitions / matériel : 0,18M€ soit 5% des dépenses d'équipement.

- **À 5%, par l'amortissement de la dette (0,2M€).** Ces dépenses sont stables par rapport à 2023 et s'ajustent à l'amortissement projeté. Le budget annexe crématoriums comporte une dette historique ayant financé la construction des crématoriums d'Herlies (mis en service en 2002) et de Wattrelos (en activité depuis 2010).

Pour couvrir les dépenses d'investissement, un recours à l'emprunt d'un montant de 3,7M€ est inscrit. Le montant de cet emprunt prévisionnel sera revu lors du vote du budget supplémentaire 2024 et de l'affectation des résultats reportés de l'exercice 2023.

4. Évolution des principaux ratios

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
Recettes de gestion	2 425 915	2 593 966	2 979 385	14,9%
Dépenses de gestion	1 997 905	2 157 185	2 475 558	14,8%
Epargne de gestion	428 010	436 781	503 827	15,4%
Charges financières nettes	18 486	100 330	104 153	3,8%
Epargne brute	409 524	336 451	399 674	18,8%
Amortissement de la dette	200 000	200 000	200 000	0,0%
Epargne nette	209 524	136 451	199 674	46,3%
Solde mvts ordre fonctionnement	409 524	336 451	399 674	18,8%
Résultat comptable	0	0	0	
Dépenses d'investissement hors dette	1 086 000	1 538 000	3 933 000	155,7%
Autofinancement de l'investissement	19%	9%	5%	-42,8%

- **L'épargne de gestion** s'élève à 0,5M€. Elle augmente de 67,1k€ (15,4%). Cette évolution s'explique par l'augmentation des recettes légèrement supérieure à celle des dépenses de gestion ;
- **L'épargne brute** s'établit à 0,4M€ et augmente de 63,2K€ par rapport à 2023 (du fait de l'augmentation des charges financières) ;
- **L'épargne nette** s'élève à 0,2M€ et diminue de 63,2K€ par rapport à 2023.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'approuver le budget primitif 2024 crématoriums métropolitains, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant arrêté de 7 142 385 euros ;
- 2) de voter les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 040, 041, 042) tels que repris au sein de la balance budgétaire annexée ;

3) de voter l'état des effectifs tel qu'il figure aux annexes C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire;

4) de voter le budget sans reprise des résultats.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.